

L'audiovisuel public est un trésor, préservons-le !

L'audiovisuel public a 85 ans, mais cela ne fait que 50 ans que nous pouvons considérer qu'il s'agit réellement d'un service public. En 1974, Jacques Chirac, alors premier ministre, démantèle l'ORTF et crée 7 sociétés indépendantes.

C'est l'acte de naissance d'un service de télévision et de radio au service des citoyens, libéré à la fois des intérêts économiques privés, mais également indépendant du pouvoir politique.

Si l'on regarde l'attachement des Français, l'audiovisuel public ne s'est jamais aussi bien porté. Depuis cet automne, deux radios publiques, France Inter et France Info caracolent en tête des audiences, devant toutes les stations privées. Sur l'année écoulée, le réseau France Bleu a gagné environ 87 000 auditeurs, et France Culture franchit le cap des deux millions d'auditeurs.

Du côté de la télévision, selon une étude auprès des téléspectateurs commandée par France Télévision en 2022, les antennes de France 3 en régions se trouvent très largement devant TF1, M6, et même devant France 2 et France 3 National sur les sujets suivants : la confiance, l'équilibre, le plaisir à regarder, l'absence de parti pris, la diversité, le lien entre les citoyens, l'indépendance vis à vis des pouvoirs politiques et économiques ou encore la différence par rapport à ce qu'on peut regarder sur les autres chaînes.

Un véritable plébiscite, qui reflète également l'importance de l'audiovisuel public pour les enjeux démocratiques dans notre société. Présentes dans chaque département, les antennes de France 3 et France Bleu offrent un maillage territorial sans équivalent, permettant d'apporter à chaque citoyen une information de proximité, attrayante et fiable.

Outre la radio et la télévision, ce réseau régional offre également, pour chacune de ses antennes, de véritables sites d'information de référence en accès libre et gratuit. A l'heure où l'on assiste à la prolifération de fausses informations sur les réseaux sociaux, et même à l'apparition de contenus générés par l'intelligence artificielle, ce journalisme de terrain est le meilleur des antidotes pour pouvoir continuer à partager ensemble une même réalité.

Aussi, nous vous mettons en garde contre les nombreux risques que comporterait une fusion ou une holding afin de "rationaliser" la gouvernance de l'audiovisuel public. Un projet revenu en catimini à l'agenda parlementaire, et qui sera examiné le 11 décembre en commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale.

“Rationaliser”, cela signifie en général, réduire les effectifs. Le 6 novembre dernier, lors des auditions des président.es des entreprises de l’audiovisuel public sur les contrats d’objectifs et de moyens, ces dernières ont alerté contre les trajectoires “de sacrifice” qui leur sont demandées avec des budgets impossibles à tenir sans abandonner une partie des missions.

Sur les territoires que nous représentons, moins de moyens, cela peut signifier moins de journalistes sur le terrain.

Moins d’espaces pour relayer les sujets, les débats qui animent nos communes, nos départements, nos régions. Moins de temps d’antenne pour que les artistes, les élus, et toutes celles et ceux qui font vivre nos communautés puissent s’exprimer et exister.

La chasse aux économies qui accompagnerait inévitablement tout projet de fusion ou de holding aurait également de sérieuses conséquences sur l’emploi, alors que l’audiovisuel public représente 17 000 salariés, et 108 000 emplois indirect. Il fait vivre 4500 entreprises et crée de la richesse, partout sur nos territoires : un rapport européen estime qu’un euro investi dans l’audiovisuel public rapporte en moyenne 3 euros pour l’économie française. La télévision et la radio publique représentent également 500 millions d’euros d’investissements dans le cinéma, la fiction, les documentaires ou encore les séries.

Ce sont des programmes qui mettent en valeur notre patrimoine, notre culture et nos régions, et qui ne trouvent pas d’équivalent sur les chaînes privées. Souhaitons-nous les voir s’amenuiser ou disparaître ?

Sans parler du coût financier : décidée en 2000, la création de la holding France Télévision, qui rapprochait les chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO a pris 10 ans, engloutissant 189,2 millions d’euros d’argent public dans les différents processus d’adaptation de ses structures.

Dans l’immédiat, un regroupement des entreprises de l’audiovisuel public ne permettrait donc pas de réaliser des économies, mais il ferait aussi peser un véritable danger sur ce qui constitue un des garants de la vitalité démocratique dans notre pays.

En juin dernier, les antennes de France 3 en région et celles de France Bleu ont été exemplaires, organisant des débats et parvenant, le temps d’une campagne éclair qui n’a duré que 3 semaines, à informer les citoyens sur la plupart des candidats aux élections législatives.

N’oublions pas non plus les risques de pressions, politiques ou économiques, qui pourraient s’exercer sur la présidence d’une holding qui regrouperait tout l’audiovisuel public. Voulons-nous vraiment concentrer tant de pouvoirs entre les mains d’une seule personne ?

Une fusion ou une holding comporterait inévitablement des risques d'affaiblissement du projet éditorial des médias publics, dont la force repose justement dans la pluralité de l'offre et la complémentarité des contenus qu'ils adressent à des publics variés. Dans le contexte d'une fusion, l'effacement du média radio serait inévitable, alors même que Radio France fait figure d'exemple européen de radio publique.

Si nous souhaitons que les entreprises de l'audiovisuel public puissent continuer à s'adapter aux défis de notre époque, nous devons leur offrir une vraie stabilité, à la fois financière mais aussi dans leur périmètre et dans leur organisation.

Comme l'hôpital ou comme l'éducation, l'audiovisuel public, fondé sur le triptyque « informer, cultiver, divertir », constitue l'un des services essentiels au fonctionnement de notre société.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous appelons les parlementaires à rejeter tout projet de fusion ou de holding de l'audiovisuel public.